

Délibération n°D20240031

Rapporteur : Josie BAYLE

Service : Commerce et Artisanat

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

### REDEVANCE DES TERRASSES ET DES ÉTALAGES SITUÉS AUTOUR DE LA HALLE : EXONÉRATION PARTIELLE POUR LES MOIS D'AVRIL A JUIN 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2125-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU l'arrêté municipal AG2013-647 en date du 17 mai 2013 portant règlement d'installation des terrasses et des étalages des commerces bergeracois ;

VU la décision de Monsieur le Maire n°L2023-0602 en date du 31 août 2023 fixant les tarifs des terrasses et des étalages des commerces notamment ;

VU le permis d'aménager de la halle et de ses pourtours n° PA 024 037 21 D0004 délivré par la Ville en date du 8 janvier 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de voirie et de reprise des réseaux autour de la halle, sis Place Louis de la Bardonnie, vont impacter, pendant les mois d'avril à juin 2024, l'utilisation des terrasses d'été accordées précédemment aux commerçants alentours et l'installation des étalages des commerçants de la Grand'rue ;

CONSIDÉRANT que la période estivale, allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024, est soumise à une redevance d'occupation du domaine public et que les commerçants listés ci-après vont être impactés par les travaux d'aménagement de la place Louis de la Bardonnie initiés par la Ville ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la place Louis de la Bardonnie se termineront début juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces désagréments, un abandon de recettes relatif aux terrasses et aux étalages mis en place par ces commerçants semble raisonnable pour les mois d'avril à juin 2024, vu l'incidence financière estimée à 3 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une telle mesure nécessite l'accord du conseil municipal, conformément aux règles de comptabilité publique .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** de renoncer au recouvrement du produit d'occupation du domaine public relatif d'une part, aux terrasses installées autour de la halle par les commerçants impactés par les travaux de réaménagement de la place Louis de la Bardonnie, pour les mois d'avril à juin 2024 et d'autre part aux étalages installés par les commerçants de la Grand'rue pour cette même période (3 mois).
- **D'ARRÊTER** la liste des bénéficiaires de cette renonciation comme suit :

N° DE SIRET	ÉTABLISSEMENT	NOM GÉRANT	ADRESSE
823 664 123 00010	LE BISTROT DE L'ANCIEN TEMPLE	M. LAVAL	9 place Louis de la Bardonnie
898 544 119 00019	LE MÉDICIS	M. JIMEL	12 place Louis de la Bardonnie
850 961 731 00013	LE CAFÉ DU MARCHÉ	M. BONO	14 place Louis de la Bardonnie
951 296 995 00016	L'ANTHONNOIR	M. GUIRE	12 Grand'rue
530 320 050 00012	AI SUSHI	M. HUANG	27 Grand'rue
413 419 235 00010	LE CHICH	M. HACHICHE	25 Grand'rue
808 490 908 00015	BRULERIE DU PÉRIGORD	M. RANOUX	21 Grand'rue
492 439 997 00031	PICNIC EN VILLE	M. BERTRAND	952 991 800 33 Grand'rue
952 991 800 00014	PLANET P'TIT CREUX	M. ABDESSELEM	1 Passage Bobinski
878 517 721 00014	L'ILOT DES HALLES	M. VARENNES	Halle – Place Louis de la Bardonnie
522 265 123 00011	TABAC DES HALLES	M. PALLANCHER	15 Grand'rue
781 681 901 00017	LES COTONADES	M. FOU DAL	23 Grand'rue
831 601 448 00010	L&M	Mme GRELLA	29 Grand'rue
528 608 482 00022	MAX'HIM	M. VINCENOT	35 Grand'rue

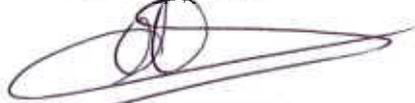
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ce dossier.

**Adopté à 30 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fathia BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **02 AVR. 2024**  
et de l'affichage en date du **03 AVR. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**



**Charles MARBOT**



**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**